

MUSÉE DE LA CIVILISATION

Textes d'allocution de madame Margaret F. Delisle, présidente du conseil d'administration du Musée de la civilisation et de monsieur Stéphan La Roche, directeur général du Musée de la civilisation à l'occasion des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation, sur le projet de loi no 114, Loi modernisant la gouvernance des musées nationaux.



Interventions de Margaret F. Delisle, présidente du conseil d'administration du Musée de la civilisation et de Stéphan La Roche, directeur général

Salutations et présentation des intervenants : Margaret F. Delisle

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et messieurs les Députés,

Bonjour,

Le Musée de la civilisation est heureux d'être invité à donner son avis dans le cadre des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 114 modernisant la gouvernance des musées nationaux.

M. Stéphan La Roche, directeur général du Musée de la civilisation m'assistera dans cette intervention. Je l'invite dès maintenant à vous présenter l'institution.

Présentation du Musée de la civilisation : Stéphan La Roche

Créé par la *Loi sur les musées nationaux* en 1984, le Musée de la civilisation a ouvert ses portes en 1988. Il a pour mission de :

- ✓ Faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation, notamment les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois, de même que celles qui les ont enrichies;
- ✓ Assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation;
- ✓ Assurer une présence du Québec dans le réseau international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation place l'humain au cœur de sa mission; il lui fournit des repères pour comprendre le passé, construire le présent et rêver le futur.

Notre institution inscrit l'ouverture au monde, la réflexion, la connaissance, la rigueur et l'enchantement comme fondements de l'expérience du visiteur. Le Musée fait partie du réseau canadien et du circuit international des grands musées.

Le Musée de la civilisation se veut plus qu'un lieu d'exposition, il est également un lieu d'animation où de nombreuses activités éducatives complètent la programmation et en font un véritable centre de diffusion de la culture, un lieu de rassemblement, un musée pour la communauté, bref, un musée pour tous!

Depuis son ouverture le 19 octobre 1988, le Musée de la civilisation accueille à lui seul en moyenne, bon an, mal an, plus de 550 000 visiteurs. Au cours du dernier exercice financier, l'achalandage a été de 807 862 visiteurs pour l'ensemble du complexe muséal, ce qui est une performance impressionnante pour une institution muséale d'une communauté métropolitaine de 750 000 habitants. Il est aussi stimulant de préciser que l'on compte plus de 160 000 jeunes parmi nos visiteurs, dont plus de 75 000 en visite scolaire.

Notre musée est un lieu reconnu pour ses multiples activités de rencontres et d'échanges. Au cours de l'année 2015-2016, pas moins de 308 activités culturelles de toutes sortes ont été réalisées au Musée de la civilisation et, pour tout le complexe muséal, c'est près de 141 000 personnes qui y ont participé au cours de la dernière année. Sans compter les innombrables visites commentées et les ateliers éducatifs reliés aux différentes expositions ainsi qu'à la mise en valeur des collections.

Les assises territoriales du Musée se sont déployées avec les années. Son complexe muséal intègre aujourd'hui des lieux culturels différenciés. Au Musée de la civilisation et à la Maison historique Chevalier, s'est ajouté le Musée de l'Amérique francophone en 1995, puis le Musée de Place-Royale en 1999, en vertu d'une entente avec le ministère de la Culture et des Communications, qui enrichissait le mandat d'animation confié depuis 1985, et enfin, le Centre national de conservation et d'études des collections, en 2005.

Composante du complexe muséal, le Centre national de conservation et d'études des collections (CNCEC) centralise les collections - objets et œuvres d'art - avec l'assurance de fournir les conditions de sécurité et de conservation adaptées à chaque type de collections.

Les collections nationales offrent un regard sur les multiples aspects qui définissent une société. Le Musée se fait un devoir d'assurer la pertinence et la cohérence de la gestion de ses collections. Il a ainsi entrepris un vaste programme de révision de ses axes de développement des collections et de ses politiques d'acquisition et d'aliénation.

Au 31 mars 2016, la collection comptait 625 000 objets enregistrés, composés principalement de près de 300 000 artefacts, œuvres d'art, livres rares et anciens et 225 000 documents d'archives, dont le Fonds des archives du Séminaire de Québec, reconnu par le Programme *Mémoire du monde* de l'UNESCO. Soulignons que l'on compte seulement quatre fonds au Canada qui ont obtenu une telle reconnaissance.

Avec son portail Internet et ses collections numériques, le Musée est aussi une institution virtuelle accessible dans le monde entier.

Les orientations du Musée de la civilisation

Grâce au soutien de nos partenaires publics et privés, le Musée regarde l'avenir avec confiance. Cette vision s'incarne dans une volonté affirmée d'offrir une expérience exceptionnelle à nos visiteurs, d'être un lieu de rassemblement et de partage largement ouvert sur sa communauté et de devenir un modèle d'innovation, notamment en matière d'engagement numérique.

Notre plan triennal 2015-2018 précise quatre enjeux qui orientent nos actions :

- La convergence des cultures et des patrimoines comme catalyseur de la connaissance;
- Le développement de nouvelles approches culturelles;
- Le numérique comme levier de partage des biens collectifs;
- L'optimisation de l'organisation.

Les principales orientations se regroupent comme suit :

- Un musée pour tous (jeunes, familles, aînés, milieux défavorisés);
- Un lieu d'expression de la diversité culturelle et de l'autochtonie;
- En lien avec les milieux éducatifs et communautaires;
- Fortement engagé dans le développement numérique;
- Rayonnant aux niveaux régional et international;
- Développant stratégiquement les partenariats et le mécénat;
- Et optimisant ses ressources grâce à l'amélioration continue.

En fonction de ces orientations, le Musée se projette dans l'avenir tel un lieu innovant proposant une expérience exceptionnelle et inédite, en raison de la qualité remarquable de sa muséographie et de ses activités culturelles, du développement de ses collections et de l'accès facilité à celles-ci. L'institution conjuguera sa mission avec un engagement ferme en faveur de la démocratisation culturelle et de la valorisation des expressions culturelles. Par ses contributions au développement des connaissances, par sa créativité favorisant l'enchantement lors de l'expérience de visite, par ses ancrages dans la collectivité et par son ouverture sur le monde, le Musée concourra à l'enrichissement de la réflexion face aux défis collectifs de la société.

Le Musée se définit comme un lieu de rassemblement et de partage engagé dans la révolution numérique. Il consolidera ses actions en faveur du virage, notamment grâce au *Plan culturel numérique du Québec*. Il dynamisera et favorisera la participation collaborative populaire pour donner forme et prestance à la programmation de ses activités muséales.

Enfin, le Musée se positionne comme une institution qui sera reconnue pour l'efficacité de son organisation. Il combinera une approche collégiale à l'efficacité de ses processus administratifs. Par le caractère exemplaire de sa gouvernance et de ses règles administratives, par son engagement auprès de ses partenaires et par le renouvellement de ses pratiques, son organisation encouragera l'innovation.

La nouvelle gouvernance - Projet de loi n° 114 - Margaret F. Delisle

Pour nous, la bonne gouvernance doit baliser l'ensemble des actions et faire partie intégrante de la culture de gestion d'une organisation. Cette culture reconnaît l'importance du rôle du conseil d'administration à titre d'instance décisionnelle supérieure. La bonne gouvernance incombe d'abord et avant tout au conseil d'administration qui doit être capable d'exercer les responsabilités qui lui sont confiées.

Le projet de loi prévoit des modifications à la composition du conseil d'administration, notamment l'élargissement du nombre de membres du conseil pouvant aller jusqu'à 15 membres. Ceci devrait permettre une meilleure présence de la collectivité au sein de notre organisation. De plus, la volonté de mettre à profit des personnes correspondant à un profil de compétence et d'expérience établi selon les besoins de l'institution est un principe sans contredit garant d'une gouvernance plus efficace et ouverte, plus représentative de la société et donc plus éclairée.

La parité entre les hommes et les femmes au sein du conseil d'administration reflète l'évolution de la société québécoise. Actuellement composé de 4 femmes et de 5 hommes, notre conseil d'administration sera revu à la lumière d'une représentation hommes/femmes équilibrée, ce qui nous apparaît juste et pertinent.

Le projet de loi prévoit également que les nominations doivent faire en sorte que siègent au conseil d'administration au moins un jeune et des représentants des diverses composantes de la société québécoise, notamment en s'assurant de la présence de personnes issues de communautés variées, ce qui est en parfaite adéquation avec les valeurs de notre institution.

Alors que le Musée a noué au cours des dernières années de solides et précieux partenariats financiers avec diverses entreprises ainsi qu'avec les nombreux donateurs de sa Fondation, et qu'il nous faut sans cesse faire croître nos revenus autonomes, l'ajout de membres du conseil d'administration provenant du milieu des affaires ne pourra qu'être des plus bénéfiques.

Il serait par ailleurs souhaitable que le renouvellement, et donc la durée des mandats des membres du conseil d'administration, puisse permettre un séquençement dans les nominations, avec un étalement dans le temps. Cela assurerait une meilleure efficacité dans la poursuite des activités de gouvernance du conseil d'administration.

Le projet de loi rend obligatoire la constitution d'un comité de vérification et d'un comité de gouvernance et d'éthique. Ces deux comités sont déjà bien établis et opérationnels au sein de notre musée.

Le projet de loi permet une souplesse quant à la gestion du comité des ressources humaines. Nous saluons cette ouverture et notre conseil d'administration mènera une réflexion à cet égard.

Le projet de loi précise de nouveaux paramètres en matière de gestion des collections, de planification et de reddition de comptes. Je précise que le Musée de la civilisation a déjà mis en place un comité du conseil d'administration visant la gestion responsable des collections. Ce comité a adopté les axes de développement des collections ainsi qu'une politique d'acquisition, qui seront complétés par une politique de gestion des espaces de réserves permettant la poursuite d'une saine planification du développement des collections.

Le projet de loi établit clairement les rôles, les responsabilités et les fonctions du conseil d'administration qui doivent notamment établir les orientations stratégiques et s'assurer de leur mise en application.

Notre institution dispose d'un plan triennal 2015-2018, approuvé par le conseil, conçu selon les paramètres du Gouvernement du Québec et qui identifie les enjeux, les orientations, les objectifs, les indicateurs et les cibles visées pour les prochaines années, ce qui nous conduira à l'élaboration d'un plan stratégique dès 2018-2019, conformément aux exigences du projet de loi.

Les nouvelles modalités relatives à la saine gestion, à la rigueur, aux impératifs de transparence, d'intégrité et d'imputabilité, correspondent aux valeurs et à la culture institutionnelle maintenant déjà bien établies. Ce sont là des exigences que nous saluons et que nous partageons entièrement.

À l'approche du 30^e anniversaire de l'inauguration du Musée de la civilisation, c'est avec engagement que nous verrons à ajuster nos pratiques en vue d'une gouvernance moderne qui prendra appui sur notre vision d'avenir et sur les principes d'une pratique de saine gestion dans un souci de transparence et de rigueur.

Nous vous assurons que nous agirons avec diligence afin que cette nouvelle gouvernance s'intègre et se développe de façon harmonieuse dans notre institution.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de vous présenter notre point de vue sur ces questions d'importance.